



IDENTIFICATION	
Intitulé de l'Unité d'Enseignement : Droit administratif	Niveau d'études : B
	Nombre de crédits ECTS :7
Nombre de périodes : 80	N°UE : 916 Code de référence : 73803U32D1

DESCRIPTION
<p>Prérequis(issus du DP de la Communauté française) :</p> <p>2.1. Capacités</p> <p>à partir d'une situation caractérisée par des problèmes juridiques standards et dans le respect des consignes données,</p> <ul style="list-style-type: none">◆ identifier de façon autonome un objectif de recherche ;◆ effectuer une recherche en fonction des trois sources du droit : législation et réglementation, doctrine, jurisprudence ;◆ trier et de sélectionner les informations juridiques pertinentes ;◆ en donner une synthèse pragmatique, propre à la prévention ou à la résolution de la problématique ;◆ présenter un fonds documentaire juridique de base ;◆ décrire les outils nécessaires au développement et à l'actualisation des connaissances nécessaires à l'exercice de sa profession. <p>Compte tenu de son niveau de formation, face à des situations juridiques standards concernant les biens, les obligations et les contrats, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat et en disposant de la documentation ad hoc :</p>

- ◆ analyser et abstraire la situation juridique correspondante;
- ◆ prévenir les litiges qui y sont relatifs ;
- ◆ structurer et justifier la démarche juridique mise en œuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite de l'UF 713203U32D1 « Droit civil : les biens et les obligations » et de l'UF 713001U32D1 « Recherche, traitement et validation de l'information juridique ».

Documents de référence pour une préparation préalable au cours : /

Objectifs (issus du DP de la Communauté française) :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, en disposant des textes législatifs et de la documentation ad hoc:

- ◆ d'extraire d'une situation standard les actes administratifs nécessaires pour y apporter une solution circonstanciée et de la justifier ;
- ◆ d'analyser une situation simple extraite d'un arrêt de la section administrative du Conseil d'Etat et de pouvoir formuler un avis argumenté sur celle-ci au regard des activités d'enseignement suivies ;
- ◆ d'explicitier certaines procédures en les situant dans le contexte du droit administratif ainsi que des droits régionaux et communautaires ;
- ◆ d'émettre un avis circonstancié sur une réforme récente du droit administratif, principalement dans les matières régionalisées et communautarisées.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le recours judicieux aux textes législatifs et réglementaires,
- ◆ le degré de rigueur dans le développement et l'argumentation juridiques,
- ◆ le niveau de précision des termes juridiques utilisés,
- ◆ le degré de sens critique.

Contenu du cours :

En droit administratif

TITRE I : NOTIONS INTRODUCTIVES

- I. DEFINITION DU DROIT ADMINISTRATIF
- II. CARACTERISTIQUES DU DROIT ADMINISTRATIF.
- III. SOURCES DU DROIT ADMINISTRATIF

TITRE II : L'ADMINISTRATION : NOTIONS, STRUCTURE, ORGANISATION

- I. COLLECTIVITÉS CENTRALES ET COLLECTIVITES LOCALES
- II. L'ADMINISTRATION
- III. LES POUVOIRS DE L'ADMINISTRATION
- IV. LES LOIS DU SERVICE PUBLIC : DÉFINITIONS ET APPLICATIONS PRATIQUES
- V. LA POLICE ADMINISTRATIVE
- VI. LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES
- VII. LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC : IMPÔT ET REDEVANCE
- VIII. L'ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION
- IX. LES AGENTS DE L'ADMINISTRATION

TITRE III : L'ACTE ADMINISTRATIF

TITRE IV : LES CONTRATS DE L'ADMINISTRATION

TITRE V : LES BIENS DE L'ADMINISTRATION

TITRE VI : LE CONTRÔLE ET LA RESPONSABILITE DE L'ADMINISTRATION

En droits régionaux et communautaires

INTRODUCTION sur la sixième réforme de l'Etat

Selon les années, l'une ou l'autre politique est analysée (la réforme du bail, la réforme du précompte immobilier, le code Madrane, le code du bien-être animal, le statut des agents des Communautés, des Régions...). Il est à signaler que nous n'analysons que ce qui se passe en Région wallonne ou en Communauté française !

Bibliographie :

Droit administratif :

Thiel, P. ; *Marchés publics et PPP*, Memento, Bruxelles, Kluwer, 2019 ;
Bouvier, P., Born R., Cuvelier, B., Piret, F., *Eléments de droit administratif*, Larcier, Bruxelles, 2013 ;
Goffaux, P., *Dictionnaire élémentaire de droit administratif*, Bruxelles, Bruylant, 2006 ;

Droits régionaux et communautaires :

Décrets et arrêtés de gouvernement concernant les politiques communautaires ou régionales vues durant les cours

Nombreux sites juridiques dont <https://www.wallonie.be/fr>, <http://www.federation-wallonie-bruxelles.be>; <https://www.uvcw.be>

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

Mmes Alexandra DRUITTE et Catherine ROMAN

METHODOLOGIE

<p><u>Cours de droit administratif :</u></p>

<p>Le droit administratif est au centre des relations entre le citoyen et l'administration et revêt, à ce titre, une importance particulière.</p>

<p>Les concepts théoriques du droit administratif seront exposés et illustrés lors du cours oral, dans la mesure du possible, à travers l'analyse d'arrêts prononcés par le Conseil d'Etat, des exemples concrets tirés de l'actualité ou de la jurisprudence ainsi que par la réalisation d'exercices pratiques.</p>

<p>Des notes de cours sont mises à la disposition des étudiants sur la plateforme Moodle.</p>

<p><u>Cours de droits régionaux et communautaires :</u></p>
--

<p>Cours magistral pour certaines notions théoriques (avec consultation de la législation les abordant)</p>

<p>Travaux de groupe sur plusieurs politiques en lien avec les Régions et les Communautés</p>

<p>Intervenant extérieur selon ses disponibilités</p>

<p>Lecture de textes sur les réformes en matière communautaire/ régionales + vidéos</p>

<p>Débats en classe sur les réformes vues en classe</p>

MODES D'EVALUATION

<p><u>Droit administratif :</u></p>
--

<p>L'évaluation finale est organisée lors du dernier cours et prend la forme d'un examen écrit. Une évaluation formative est prévue lorsque l'ensemble de la matière a été vue. Le dernier cours est consacré à la correction de cette évaluation formative qui aura été remise préalablement aux étudiants. Le dernier cours pourra également prendre la forme d'une séance de « <i>questions/réponses</i> » si certains aspects de la matière posent question.</p>
--

<p>Lors de l'évaluation finale, les étudiants doivent se munir de leur législation qui peut être soulignée. Les signets sont autorisés. Les annotations et renvois sont interdits.</p>
--

<p><u>Droits régionaux et communautaires :</u></p>

L'évaluation finale certificative est écrite lors du dernier cours et porte sur les politiques vues aux cours.